

PAROISSE SAINT-REMI
2821, avenue Dumaurier
Ottawa (Ontario) K2B 7W3
Tél.: 613.828.5244

Courriel : paroissestremi@st-remi.ca Site Internet : www.paroissesaintremi.ca

CONFIRMATION 2020

Le jeudi 1er octobre 2020

Lettre aux parents d'élèves de 6e année qui désirent faire leur confirmation à l'automne 2020.

Chers parents,

À cause de la pandémie que nous vivons tous et toutes depuis maintenant plusieurs mois, nous sommes conduits, cette année, à réviser nos procédures en ce qui concerne le sacrement de confirmation. Le diocèse nous a envoyé, il y a quelques jours, des directives précises auxquelles nous devons adhérer pour le bien et la sécurité de tous et toutes. Nous réalisons qu'il y aura des consignes qui ne seront, peut-être, pas souhaitées par tout le monde mais nous devons nous en tenir pour le bien commun. En ce début d'année scolaire, la paroisse Saint-Remi est heureuse de vous informer des procédures pour la célébration du sacrement de confirmation de votre enfant. Les documents présents vous sont envoyés électroniquement par votre école et doivent être directement retournés à la paroisse une fois remplis et ce le plus tôt possible.

Les dates pour les célébrations de la confirmation vous seront communiquées à une date ultérieure. Elles auront lieu entre la mi-novembre et la mi-décembre. Vu le nombre de célébrations que nous aurons à tenir afin d'avoir la distanciation appropriée, il se peut que certaines célébrations aient lieu la semaine en soirée et d'autres en fin de semaine. **Aussi seulement le confirmand, maman et papa pourront assister.** Le tout sera affiché sur notre site Internet : www.paroissesaintremi.ca.

Tout aspirant, aspirante à la confirmation doit être un(e) catholique baptisé(e) et avoir fait sa première communion.

Voici les étapes afin de célébrer la confirmation:

- 1- L'enfant doit être baptisé **catholique** et avoir fait sa première communion.
- 2- Choisir un parrain ou une marraine de confirmation.
- 3- Remplir les documents ci-joints et joindre une copie du certificat de baptême de l'enfant.
- 4- Retourner le tout à la paroisse avant le vendredi 30 octobre 2020.
- 5- Vous acquitter du coût de \$30 de la programmation par virement Interac (méthode préférée) ou par la poste et ce au plus tard le 30 octobre sinon votre enfant ne sera pas inscrit.
- 6- Être présent le jour de la célébration de la confirmation

Explications pour les différentes étapes :

Étape 1-

Il vous revient comme parent (et non à l'école) de nous fournir une photocopie du certificat officiel de baptême de votre enfant. **Si votre enfant a fait sa première communion à Saint-Remi en 2017 ou depuis, vous pouvez omettre cette étape.**

Critères obligatoires pour l'admissibilité du certificat:

- Nom de la paroisse et du rite
- Nom de l'enfant
- Nom des parents
- Nom du parrain ou de la marraine
- Sceau de la paroisse
- Signature du prêtre
- Être en français ou en anglais

Si le certificat n'est pas soit en français ou en anglais, une traduction officielle est requise. **Attention** : Le certificat de première communion n'est pas un document officiel accepté comme preuve de baptême

Si l'enfant n'est pas baptisé, les parents doivent communiquer avec leur paroisse afin de planifier son baptême. Ici à Saint-Remi, il y aura des baptêmes le 11 octobre, le 25 octobre et le 15 novembre. Les places sont limitées à 4 par session. **NB** : Une fois baptisé, l'enfant devra aussi faire sa première communion lors d'une de nos messes régulières et ce avant la date de sa confirmation.

Étape 2-

Qui peut être parrain ou marraine de confirmation?

Une personne catholique âgée de seize ans révolus, initiée à l'Eucharistie et déjà confirmée.

On peut choisir soit un parrain ou une marraine.

On peut choisir le parrain ou la marraine du baptême ou en choisir un nouveau ou une nouvelle.

On ne peut pas choisir le père ni la mère du candidat.

À cause du nombre très limité de personnes pouvant assister aux célébrations, le parrain ou la marraine ne pourront pas être présents lors de la célébration de confirmation. Il y aura un membre mandataire de la paroisse qui sera choisi par la paroisse pour tenir lieu de parrain ou marraine pour la célébration. Le nom du parrain ou de la marraine figurera quand même au registre de confirmation de la paroisse.

Étape 3-

Une adresse courriel est nécessaire et doit être inscrite sur la fiche d'inscription car toute communication subséquente sera faite par courriel par la paroisse. La fiche de confirmation est un document officiel et doit être remplie proprement par le parent. Ne rien inscrire d'autre que ce qui est requis.

Étape 4-

La fiche d'inscription, la fiche de confirmation, la copie du certificat de baptême si besoin ainsi que le formulaire de bénévolat doivent être retournés à la paroisse directement à : paroissestremi@st-remi.ca **avant le vendredi 30 octobre 2020.**

Étape 5-

Le paiement sera fait par Interac préférablement. Voici la façon de faire pour un virement Interac. Afin de ne pas recevoir de multiples courriels, je vous demande de me laisser établir la question de sécurité ainsi que la réponse à la question de sécurité. Comme question, veuillez mettre le nom complet de votre enfant et comme réponse à la question de sécurité, veuillez mettre : confirmation. Je répondrai : confirmation et le virement sera fait. Suivant la réception du paiement, je vous ferai parvenir une copie électronique du livret de préparation à la confirmation. **Nous n'accepterons aucune inscription ou paiement après cette date.** SVP ne pas envoyer de documents ou de paiement à l'école.

Le 30 octobre sera la dernière date où vous pourrez inscrire votre enfant pour la confirmation.

Étape 6-

Les dates des célébrations des confirmations vous seront communiquées lorsque nous aurons eu la confirmation du diocèse. Les dates ciblées sont entre la mi-novembre et la mi-décembre.

Que l'Esprit-Saint nous guide et nous éclaire tous et toutes dans la préparation de nos jeunes,

Père Jacques Kabangu, curé
Paroisse Saint-Remi

Le comité organisateur
Paroisse Saint-Remi